

## Les synthèses de l'Auran

# N'OUBLIONS PAS DE CONSTRUIRE AUSSI DES LOGEMENTS POUR LES SENIORS

L'augmentation du nombre de personnes âgées est un phénomène démographique majeur qui n'en est qu'à son début et qui continuera encore plusieurs décennies. Comme d'autres en France, les territoires de Loire-Atlantique sont concernés par celui-ci, avec un nombre particulièrement significatif dans la métropole nantaise. Plusieurs politiques publiques locales, telle que celle du logement, sont impactées et doivent s'adapter en conséquence.

Trop souvent, la question de l'habitat des seniors est réduite à la seule question de la prise en charge de la dépendance par des structures spécialisées. Ce sujet est majeur, mais d'autres sont également à prendre en compte : d'abord parce que le logement d'un senior n'est pas fondamentalement différent de celui d'un autre ménage. Ensuite parce que les comportements des ménages concernés évoluent au fil des générations de seniors. Enfin, parce que la forte dynamique démographique locale rend la prise en compte de ces besoins encore plus pressante.

Tous ces constats nous incitent à appréhender la question du logement des seniors dans ses multiples composantes. Dans la métropole nantaise cela passera inévitablement par la production d'une offre nouvelle importante en logements intermédiaires, seule capable d'agir rapidement sur la diversification des types d'habitat tout en permettant de faire face à la forte augmentation du nombre de seniors. Celle-ci devra être tout à la fois organisée, planifiée et localisée. Ce phénomène démographique appelle autant une massification qu'une diversification des réponses à apporter aux ménages concernés, en restant particulièrement attentif aux personnes âgées les plus modestes.



## CHIFFRES CLÉS

66 154

logements occupés par des ménages dont le référent a 65 ans et plus dans la métropole nantaise

5 590

places en EHPAD dans la métropole nantaise

7 500

logements avec services nécessaires pour répondre aux besoins des seniors d'ici 2030



21 068 € / an / UC  
revenu médian d'un ménage âgé de plus de 75 ans



# ÉTAT DE L'OFFRE EN LOGEMENTS « SENIORS » DANS LA MÉTROPOLE NANTAISE

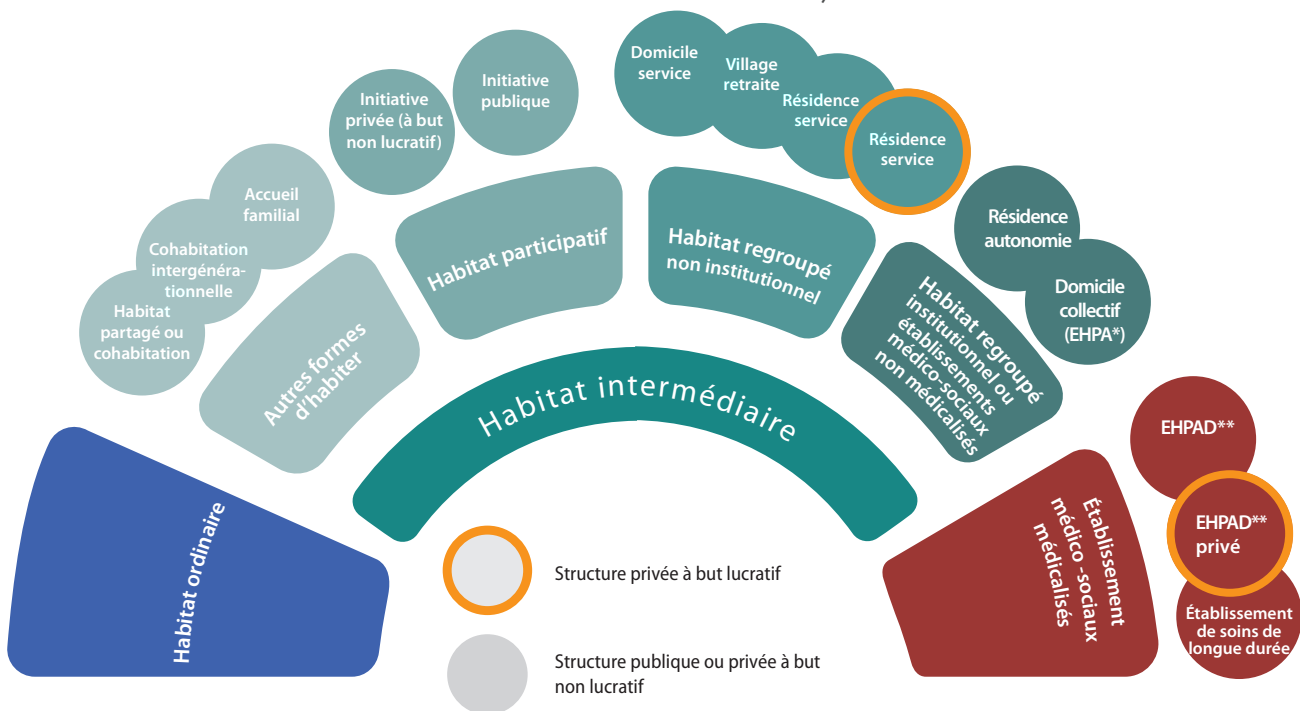
## Un éventail d'offre souffrant d'un déficit de lisibilité pour les particuliers comme pour certains professionnels

L'habitat dédié aux personnes âgées recouvre un éventail d'offre dont la lisibilité est rendue complexe du fait de la difficulté à définir clairement les différents types d'habitat et de l'intervention d'une multiplicité d'acteurs dans un champ à la croisée de plusieurs politiques publiques sectorielles (habitat, médico-social, cohésion sociale) et d'intérêts privés. Les acteurs de ces politiques publiques eux-mêmes ne disposent pas toujours d'une information complète sur l'ensemble de l'offre, ce qui rend difficile leurs missions de planification de l'offre et de programmation.

Du fait de la diversité des besoins et des situations des personnes âgées, les frontières sont poreuses entre l'habitat ordinaire, adapté, dédié (ou spécifique) et médicalisé : un logement ordinaire peut être adapté (taille, travaux d'adaptation à la limitation des capacités physiques, ...) et un logement dit adapté peut être « réservé » au public âgé et ainsi constituer une offre dédiée (exemple des logements Bleus de Nantes Métropole Habitat) sans pour autant rentrer dans l'offre de structures médico-sociales.

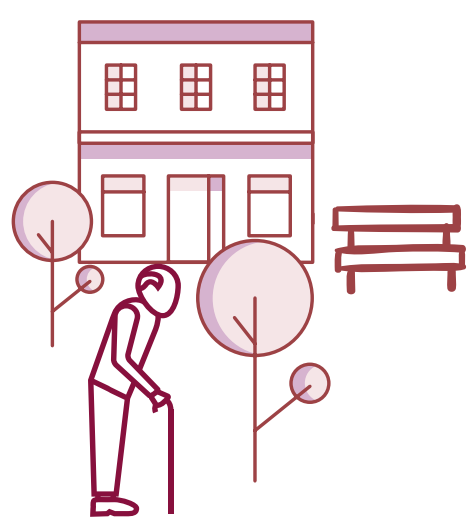
Dans cette contribution nous distinguerons :

- L'habitat ordinaire**, pouvant être adapté mais non réservé (dédié) à une catégorie de population.
- Les établissements médico-sociaux médicalisés**, soit principalement des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), qui constituent la part la plus importante de l'offre dédiée aux personnes âgées.
- L'habitat intermédiaire**, nommé ainsi car il constitue une offre dite intermédiaire entre l'habitat ordinaire et les établissements médico-sociaux médicalisés. Il regroupe tous les types d'habitat dédiés aux personnes âgées non médicalisés, dont établissements médico-sociaux non médicalisés (Résidences Autonomies et EHPA).



\* Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées

\*\* Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

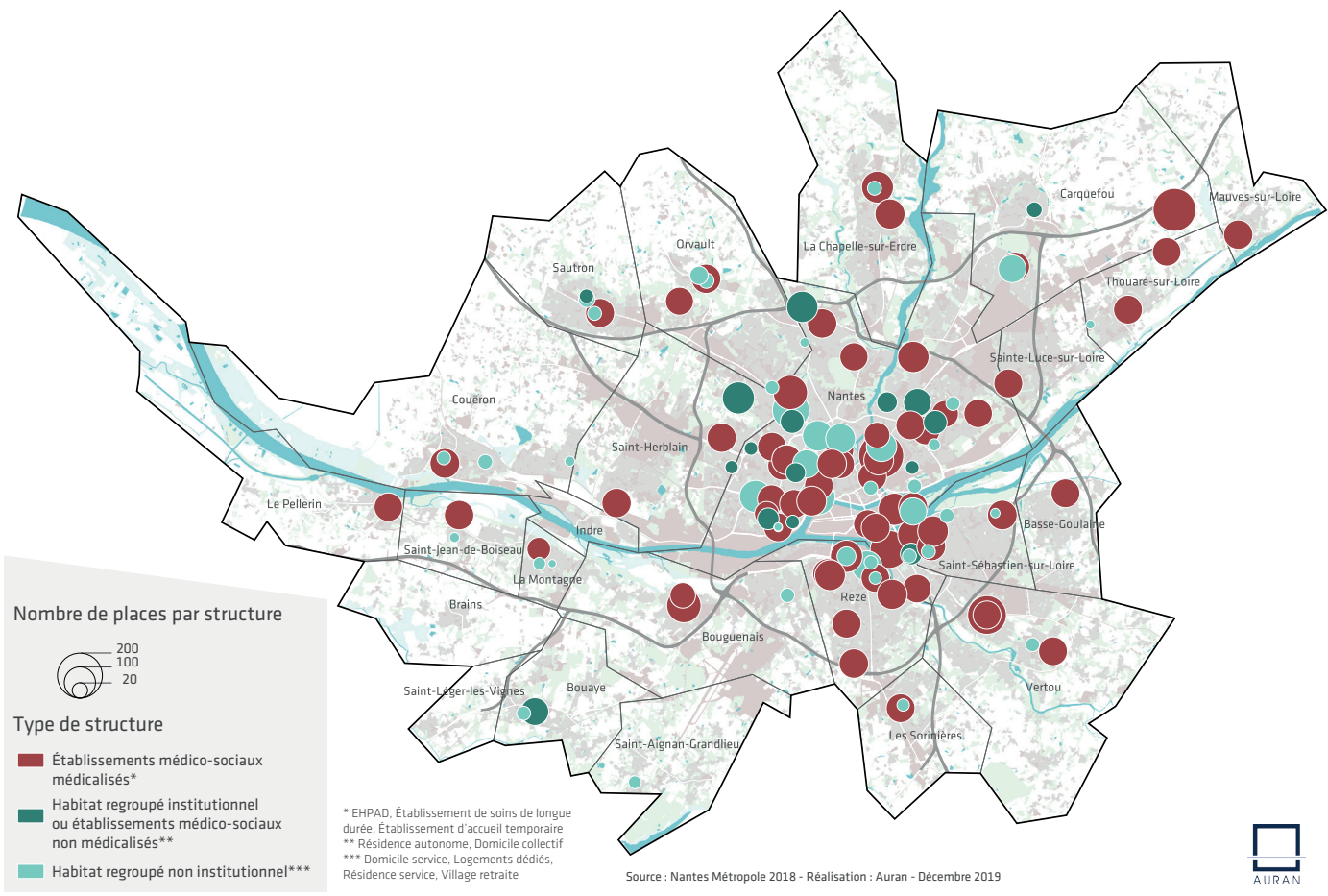


Jusqu'à présent, la prise en compte des besoins en logements des personnes âgées était trop souvent limitée à deux axes principaux :

- **D'abord, la solution du « maintien à domicile » qui consiste à adapter le logement ou y apporter certains services spécifiques pour permettre au senior de prolonger son autonomie.**
- **Ensuite, la solution de l'hébergement dans un établissement spécialisé et médicalisé.**

Entre les deux, l'habitat adapté au vieillissement non médicalisé constitue une offre encore trop peu développée, malgré le constat partagé de son intérêt. Le foisonnement d'initiatives locales sur ce segment rend compte de l'intérêt de ce type d'offre et de son extrême adaptabilité aux besoins des seniors.

**Hébergement des personnes âgées**  
Structures médico-sociales et logement intermédiaire

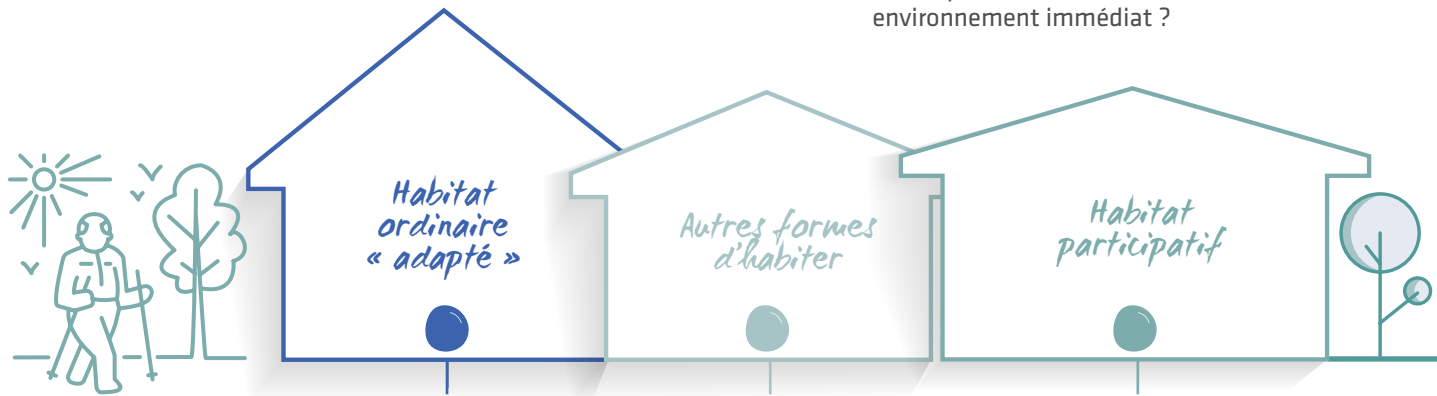


## Une offre nécessairement diversifiée pour répondre à tous les besoins

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des 4 catégories d'habitat intermédiaire ainsi que de l'habitat ordinaire « adapté » et des EHPAD, permettant ainsi de comparer ces 6 grandes catégories de l'offre d'habitat pour personnes âgées entre elles au regard de 5 variables\* :

▷ Degré d'adaptation de l'habitat au vieillissement :

des aménagements spécifiques sont-ils réalisés, au sein du logement, de ses parties communes et de son environnement immédiat ?



Offre métropolitaine	<b>66 154 logements</b> occupés par des ménages dont le référent à 65 ans et plus	<b>Non recensé</b> - Accueil familial - Cohabitation intergénérationnelle - Cohabitation intergénérationnelle	<b>Aucun projet « seniors » connu à ce jour</b>
▷ Degré d'adaptation de l'habitat au vieillissement	★ Dans l'existant (majeure partie du parc), uniquement le logement est adapté et non l'environnement (parties communes des immeubles)	★ Une disparité des situations	★★★ Aménagement du logement et de l'environnement direct et le plus souvent une localisation à proximité des services et commerces
▷ Degré de regroupement (forme urbaine et densité)		Une localisation en diffus	Aucune offre recensée au sein de la métropole nantaise
▷ Degré d'intégration des services	Aucun	★ La cohabitation, constante de cette forme d'habitat, implique la veille diurne et nocturne même si celle-ci n'est pas nécessairement 24h/24	Aucune offre recensée au sein de la métropole nantaise
▷ Degré d'intégration sociale	★	★ Intégration de la personne âgée dans un foyer plus large	★★★★ Le processus de conception et gestion partagée implique une importante socialisation entre les résidents + espaces partagés
▷ Degré de médicalisation			

▷ **Degré de regroupement :**

forme urbaine et densité,

▷ **Degré d'intégration des services :  
les services**

sont-ils compris dans l'offre ou l'occupant doit-il faire appel à des prestations extérieures ?

▷ **Degré d'intégration sociale :**

quels moyens mis en œuvre pour favoriser le maintien ou la création de liens sociaux entre les résidents ou entre les résidents et le voisinage ?

▷ **Degré de médicalisation.**

Habitat regroupé  
non  
institutionnel

Habitat regroupé  
institutionnel ou  
établissements  
médico-sociaux  
non médicalisés

Établissements  
médico-sociaux  
médicalisés  
(EHPAD)

**1 331 logements**

- Domiciles services
- Villages retraites
- Résidences services



Aménagement du logement et de l'environnement direct et le plus souvent une localisation à proximité des services et commerces



Une majorité de petites unités pour les établissements publics (moins de 20 logs.) et de grandes unités pour les résidences privées (autour de 70 logs.)



Le principe est davantage un accès facilité aux services plutôt qu'une offre intégrée mais une majorité d'opération propose : un accès à un lieu de vie collectif, une veille diurne, la présence d'un animateur



Habitat groupé et accès à un lieu de vie collectif « animé »

**782 logements**

- Domicile collectif (EHPA de petite capacité)
- Résidence Autonomie



Aménagement du logement et de l'environnement direct et le plus souvent une localisation à proximité des services et commerces



Des domiciles collectifs de 16 logements en moyenne et des Résidences autonomie de 65 logements en moyenne



Des services peuvent être intégrés, liés à l'hébergement  
Coordination des soins  
Animation (le forfait autonomie prévu par la loi ASV devait permettre de systématiser ce service)



Variable selon les établissements



Coordination des soins

**5 590 places**

EHPAD



Aménagement aux situations de perte d'autonomie : possibilité faire circuler sièges et lits médicalisés – des situations de dépendance des résidents qui restreignent leur autonomie à l'extérieur de l'établissement



Près de 89 places en moyenne dans le territoire



L'ensemble des services sont intégrés



Variable selon les établissements



Soins quotidiens et infirmiers

# ANTICIPER L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

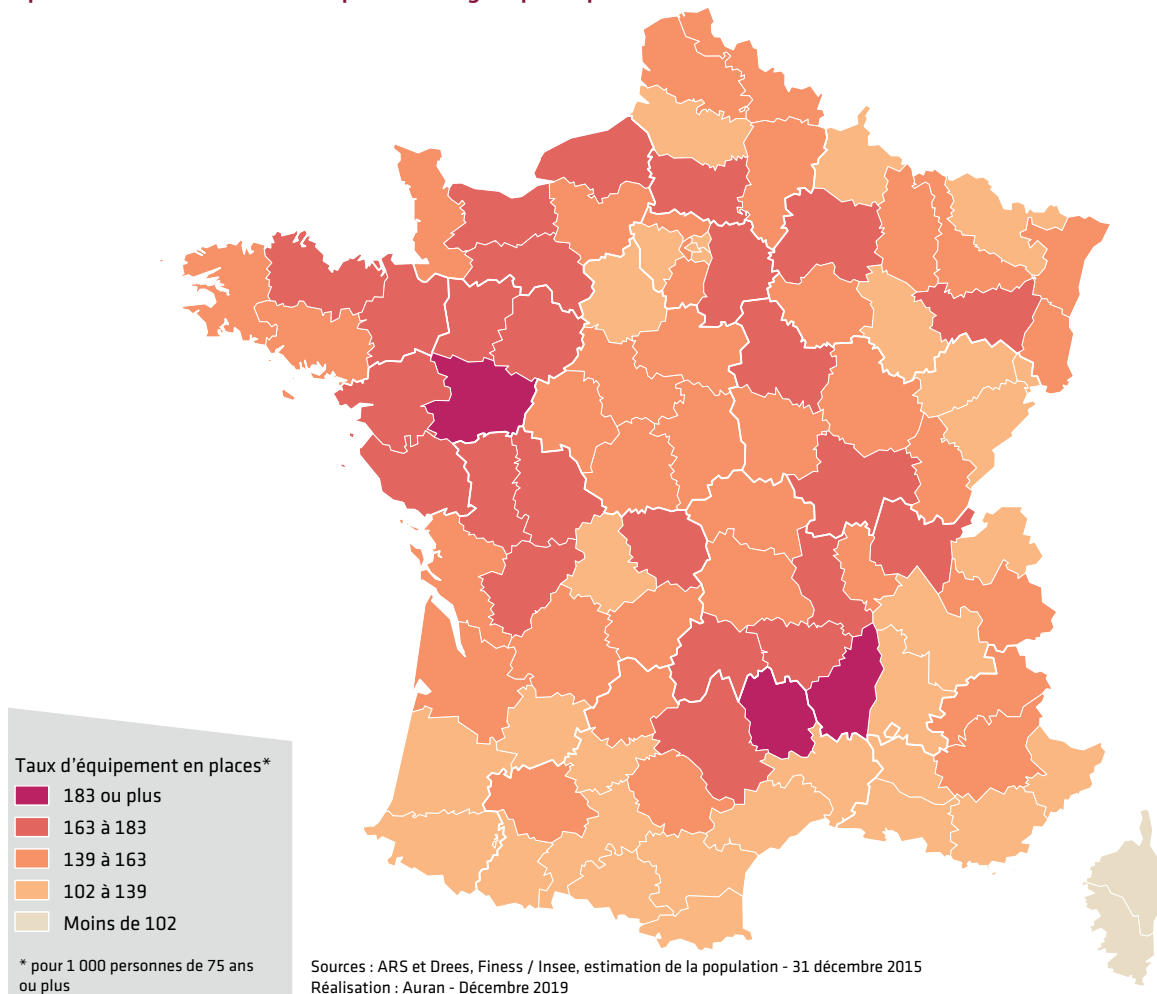
## Un besoin croissant et incontournable en structures médicalisées

Il est à noter que l'offre en structures médicalisées est globalement plus importante en Pays de la Loire qu'ailleurs en France. Partant de ce constat et tenant compte d'autres considérations sociologiques (amélioration progressive globale de l'organisation de la vie à domicile des personnes âgées, avec par exemple le déploiement progressif de solutions domotiques) ou économiques (contraintes fortes sur les budgets en lien avec la pression démographique), une interruption du développement d'une offre nouvelle a été appliquée localement par l'État. Il en résulte mécaniquement une dégradation significative du taux de couverture en EHPAD. Pourtant, la satisfaction des besoins en

établissements médicalisés est un enjeu majeur car il s'agit souvent d'une solution de dernier recours et d'urgence pour ceux qui en ont besoin.

La dynamique démographique de la métropole et l'augmentation du nombre de seniors sont tels qu'ils génèrent inévitablement un besoin supplémentaire que l'offre actuelle ne peut pas satisfaire et ce malgré la baisse du taux de population âgée dépendante et le recentrage des EHPAD sur l'accueil des populations les plus dépendantes.

Capacité d'accueil en EHPAD des personnes âgées par département



## Projections des besoins de places en EHPAD à horizon 2030

Partant de la situation actuelle et des tendances récentes, il est possible d'estimer le nombre de places en EHPAD qui seront nécessaires horizon 2030 dans la métropole nantaise. L'actualisation de l'étude sur les logements des seniors réalisée par l'Auran et la Direction Habitat de Nantes Métropole est sur ce point très éclairante. Celle-ci présentait notamment les hypothèses d'évolutions des modes de vie des personnes âgées suivantes :

### Hypothèse 1

les conditions de vie des personnes âgées évoluent et l'espérance de vie en bonne santé s'allonge, retardant ainsi progressivement le besoin d'accueil en structure spécifique. On considère que la part des 65-74 ans et des 75-84 ans qui vivent aujourd'hui dans une structure d'hébergement de type EPHAD se réduirait de moitié à l'horizon 2030.

### Hypothèse 2

les structures d'hébergement de type EPHAD se spécialisent dans l'accueil « exclusif » des personnes très âgées. Cette hypothèse s'appuie sur une baisse continue jusqu'en 2030 de la part des 65-80 ans vivant en structure d'hébergement jusqu'à atteindre 0 % et une réduction significative des 80-84 ans.

Considérant la dynamique démographique, le besoin de places en EHPAD progresserait, tant dans la première hypothèse (+ 1 550 places nécessaires) que dans la seconde (+ 550 places). Les travaux de programmation d'une offre nouvelle doivent pouvoir s'engager promptement : il s'agit d'organiser une mise en service rapide, l'offre actuelle étant saturée avec des délais d'attente qui ne peuvent que s'allonger.

### Hypothèses d'évolution des taux de prise en charge en EHPAD des personnes âgées dans la métropole nantaise

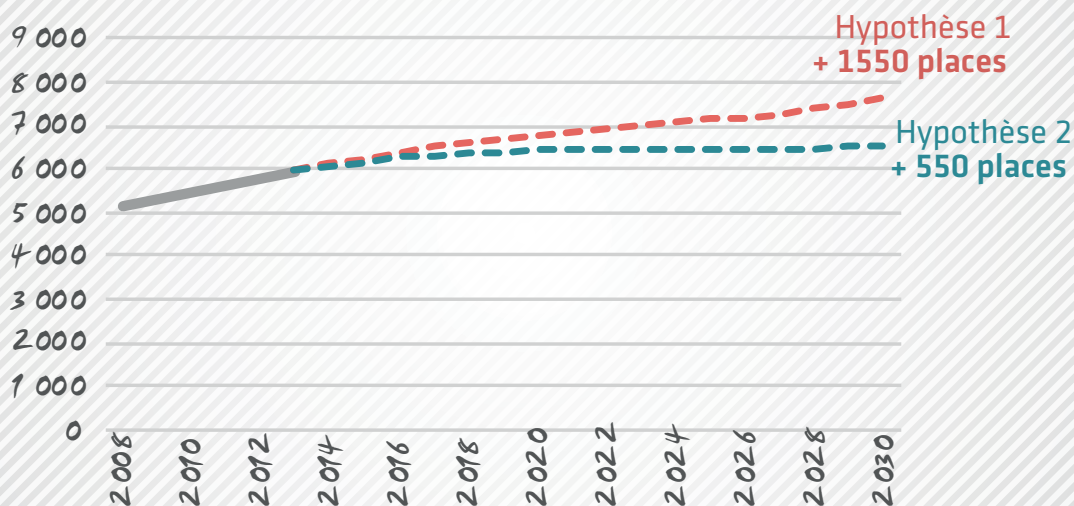


#### Taux de personnes en structure d'hébergement en 2013 à l'horizon 2030

	en 2013	Hypothèse 1	Hypothèse 2
65 à 74 ans	0,90 %	0,45 %	0,00 %
75 à 84 ans	4,70 %	3,12 %	1,57 %
85 ans et plus	25,50 %	25,50 %	25,50 %

Source : Auran, d'après Insee

### Projections des besoins en place d'EHPAD sur la métropole nantaise, horizon 2030



Source : Auran, d'après Insee

## DES BESOINS À COUVRIR QUI SE REPORTERONT INÉVITABLEMENT VERS UNE OFFRE INTERMÉDIAIRE

*L'habitat intermédiaire jouera un rôle majeur pour répondre aux besoins en logements des seniors ...*



Édité par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique en 2012, le guide de l'habitat intermédiaire indique plusieurs raisons cumulatives qui alimentent le besoin d'habitat intermédiaire :

- ❶ **Des difficultés financières pour se maintenir dans son logement** (gros travaux d'entretien ou d'adaptation au vieillissement à réaliser, baisse de revenu due à la perte du conjoint, ...),
- ❷ **Un logement et/ou un environnement extérieur inadapté à sa condition physique** et qui devient un frein à l'autonomie, la mobilité,
- ❸ **Un sentiment d'isolement** suite au décès du conjoint, du décès ou au départ des connaissances que l'on pouvait avoir dans son quartier, difficulté à sortir de chez soi, ...
- ❹ **Un sentiment d'insécurité** lié au risque de chute, à l'isolement, au démarchage...

Des considérations budgétaires motivent également les pouvoirs publics à encourager le développement de cette offre intermédiaire. Le Projet Régional de Santé 2018-2022 insiste sur l'enjeu financier à la diversification de l'offre : les dépenses de l'assurance maladie en faveur de l'offre médico-sociale ont augmenté de près de 24 % depuis 2010 et s'élèvent en 2016 à 648 943 416 € pour la Région (les EHPAD en représentant 84 %). De plus, les choix budgétaires nationaux limitent les possibilités de croissance de cette offre. Les territoires n'ont ainsi pas d'autres choix que de développer une offre alternative aux EHPAD.



*Principe et formes de l'habitat intermédiaire : un habitat avec services*

L'habitat intermédiaire comprend l'ensemble des logements dédiés aux personnes âgées hors EHPAD. La dénomination « intermédiaire » fait référence à la prédominance actuelle du maintien à domicile et de l'hébergement en EHPAD. Il n'y a ainsi pas de définition institutionnelle de cette offre et elle recouvre une diversité d'habitat et de formes d'habiter (cf. première partie). Ces types d'habitat partagent cependant des principes communs :

- ❶ **Un habitat adapté** à une limitation des capacités physiques : une conception architecturale ou un aménagement adéquat du logement (volets électriques, douches à l'italienne, lumières naturelles dans les parties communes, ...) et de son environnement direct (parties communes, espaces partagés) ;
- ❷ **Un habitat destiné à maîtriser le coût des services** à destination des personnes âgées : veille, animation d'un lieu de vie et de loisir, aide aux activités quotidiennes, ... ; Cette maîtrise passe pour une majorité des solutions par la mutualisation et ainsi par une forme groupée d'habitat.
- ❸ **Un habitat favorisant le maintien ou la création de liens sociaux** entre résidents et / ou avec des personnes extérieures : lieu et personnel dédié et / ou principe d'entraide entre résidents.
- ❹ Une attention à la localisation pour **un accès facilité aux services et commerces du quartier.**



L'habitat ordinaire peut comporter les mêmes principes relatifs à la conception architecturale, la forme groupée, la localisation. Ainsi **l'habitat intermédiaire se distingue véritablement de l'habitat ordinaire par son offre de services destinée à compenser ou ralentir les difficultés liées au vieillissement.**





## ... mais cette offre ne rencontre pas encore totalement sa demande

Force est de constater que les personnes âgées d'aujourd'hui anticipent encore assez peu la perte d'autonomie. Malgré tout, il nous semble que les comportements des personnes âgées au regard de leurs choix résidentiels évolueront. Pour faire cette hypothèse, nous nous appuyons sur :

- L'observation des données récentes** : cette progression des mouvements résidentiels des seniors a déjà commencé : les durées moyennes d'occupation par tranche d'âge ont déjà sensiblement diminué entre 2006 et 2014, attestant d'une plus grande mobilité des nouveaux seniors.
  - L'observation des changements de comportements** : les individus tendent à conserver les comportements ou habitudes de vie prises lors de l'enfance<sup>1</sup>, ce phénomène a notamment été démontré pour les modes de transport : un enfant qui aura davantage été transporté en voiture aura tendance à conserver cette habitude à l'âge adulte (cf. synthèse Auran#44). En matière résidentielle, il est ainsi probable que les futures générations de seniors ayant davantage changé de résidence principale au cours de leur vie percevront plus facilement le déménagement comme une solution permettant de préserver son autonomie au grand âge. D'autres facteurs alimenteront la diminution de l'attachement au logement, comme la progression des liens « numériques » chez les nouveaux seniors, leur permettant de conserver du lien social et/ou familial, indépendamment du lieu de vie.
  - Le changement de regard sur le grand âge** : La génération des baby-boomers est la première à être consciente de son espérance de vie, bien davantage que celle des nonagénaires d'aujourd'hui. De même, il s'agit de la première génération à voir ses parents confrontés aux problématiques du grand âge et aux éventuelles difficultés induites. Il seront ainsi les premiers à pouvoir mieux anticiper leur propre grand âge, que ce soit par l'adaptation de leur logement ou par la recherche d'un habitat adapté.
- À la lumière de ces constats, il nous semble nécessaire d'anticiper et d'accélérer le développement soutenu d'une offre d'habitat intermédiaire. A l'échelle de la métropole nantaise, cela renvoie également à la nécessité de s'assurer qu'un effort significatif de production d'une offre d'habitat avec services soit aussi porté par des structures à but non lucratif, permettant ainsi de répondre également aux besoins des seniors les plus modestes.

## Accompagner la poursuite du parcours résidentiel des seniors

**L'offre peine encore à rencontrer la demande.** Certains types d'habitat avec services connaissent aujourd'hui des temps de mise en vente ou mise en location relativement importants. Le coût de l'habitat avec services est un des freins mais pas uniquement. Bien que la demande soit amenée à évoluer au cours des prochaines années, celle-ci doit aussi être en capacité d'identifier plus facilement l'offre lui permettant de répondre à ses besoins.

Dans ce cadre, il pourrait être intéressant de développer un service public local d'aide à la mobilité résidentielle à destination des seniors intégrant :

- un volet conseil** : aide à l'identification des besoins et attentes des ménages en termes de logement, présentation de l'offre disponible (caractéristiques, localisation, coûts), des aides financières ;
- un volet accompagnement pour les ménages fragiles** : mise en relation avec les structures, accompagnement dans les visites, aide au déménagement (démarches administratives, ...), ...
- un volet solvabilisation des ménages** : par la mobilisation de leur patrimoine immobilier via une agence immobilière à vocation sociale pour la mise en location des biens, viager intermédié ou encore par des solutions de financement ad-hoc.

Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre localement, notamment via les CLIC sur le volet conseil, ou encore l'association Démén'âge, qui accompagne les personnes âgées dans leur déménagement. Il ne s'agit pas ici de remplacer ce tissu d'acteurs locaux mais plutôt de les associer dans la définition d'une offre d'accompagnement complète, plus visible et mieux coordonnée.

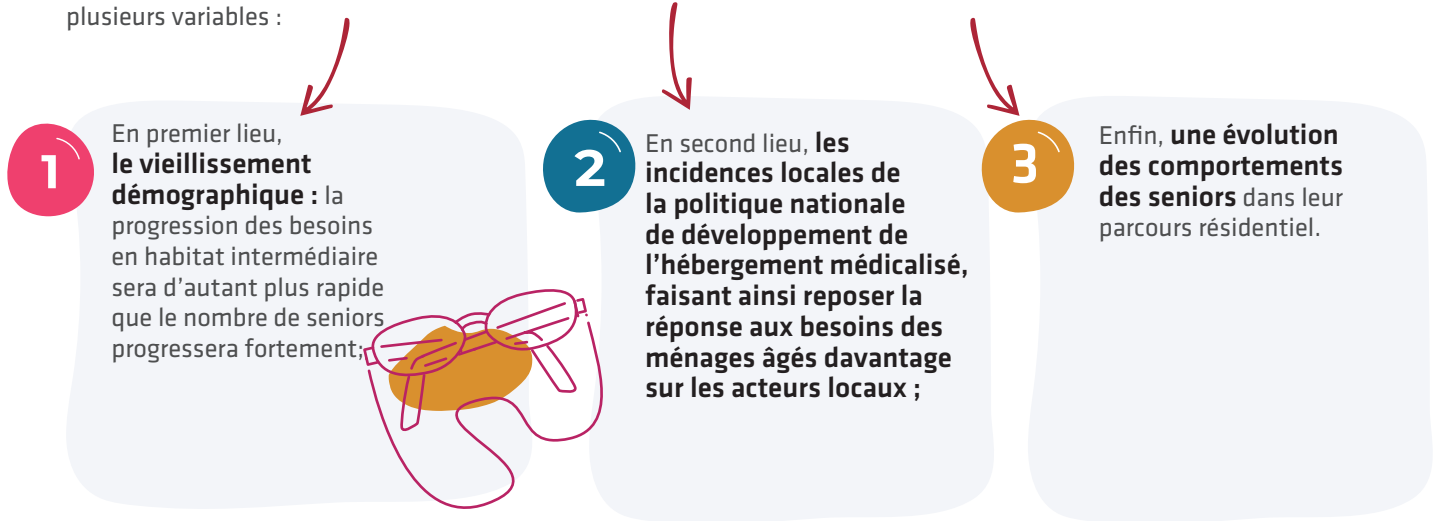
<sup>1</sup> Xavier BRISBOIS, docteur en psychologie sociale, chercheur au Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Transformations des pratiques Éducatives et des pratiques Sociales (LIRTES)



## Estimation des besoins en habitat intermédiaire dans la métropole nantaise

Il y a ainsi un enjeu à proposer des solutions alternatives à l'EHPAD et au « maintien à domicile », du moins, dans la seule variante qui a prévalu jusqu'à présent. Cette offre existe, mais elle est encore peu développée, souvent au stade de l'expérimentation pour de nombreuses solutions proposées et la demande potentielle est importante même si elle s'exprime encore relativement peu.

La réponse locale aux besoins spécifiques des personnes âgées en matière d'habitat doit prendre en compte plusieurs variables :



Afin d'estimer les besoins d'une nouvelle offre d'habitat avec services pour personnes âgées nous prenons en compte **deux facteurs** :

Le **report de la demande** jusqu'alors satisfaite par les EHPAD **vers des solutions d'habitat intermédiaire**. **L'habitat intermédiaire serait ainsi conduit à prendre le relais des structures d'hébergement médicalisées pour des ménages qui ne peuvent plus y accéder** alors qu'ils rencontrent des difficultés à vivre chez eux. Considérant qu'il existe déjà une demande de prise en charge non satisfaite (listes et délais d'attente actuels), ce seuil de compensation est plutôt à considérer comme un niveau plancher, le besoin réel étant probablement plus fort, bien que difficile à estimer précisément...

**Une plus grande propension des ménages à poursuivre leur parcours résidentiels une fois âgées** et ainsi à anticiper plus facilement la mobilisation d'un habitat conçu pour prolonger leur autonomie.



### Estimation du report des besoins de l'EHPAD vers les logements avec services

	Part de personnes résidant en EHPAD en 2013	Part de personnes résidant en EHPAD en 2030	Part de personnes susceptible de se retourner vers l'habitat avec services
65 à 74 ans	0,9 %	0,0 %	0,9 %
75 à 84 ans	4,7 %	1,6 %	3,1 %
85 ans et +	25,5 %	25,5 %	0,0 %

Source : Auran, d'après Insee RP.

L'estimation du report de la demande jusqu'ici satisfaite par les EHPAD s'inscrit dans le prolongement de l'étude des projections des besoins de places en EHPAD. La réduction de la part de personnes résidant en EHPAD entre 2013 et 2030 permettant d'avoir une première estimation de ce phénomène.

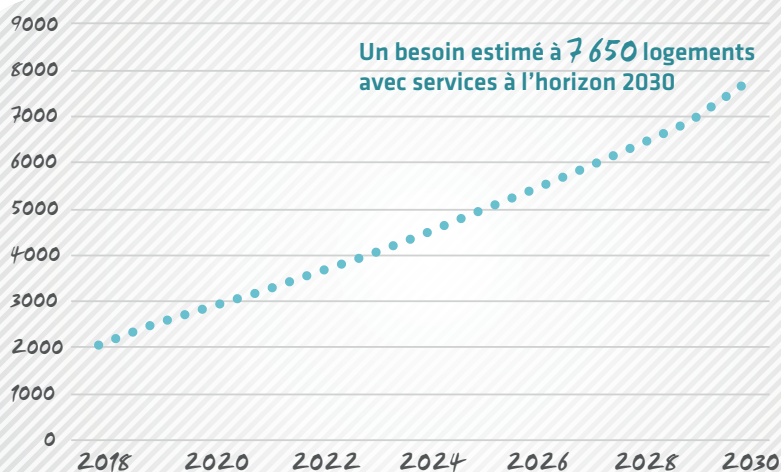
### Estimation du report des besoins de l'EHPAD vers les logements avec services



	Part des personnes résidant en logements avec services	Hypothèse de part de personnes résidant dans un logement avec services en 2030
65 ans et +	2,0 %	4,0 %

Les personnes résidant dans un logement avec services représentent environ 2 % des habitants de la métropole. Considérant l'évolution des comportements des ménages, une première hypothèse de travail permet de mesurer les conséquences sur les besoins qu'une légère augmentation de ce taux à 4 % pourrait avoir horizon 2030.

### Estimation des besoins en habitat avec services sur Nantes Métropole à l'horizon 2030



Source : Auran, d'après Insee RP.

Ces premiers résultats laissent entrevoir l'étendue des besoins à couvrir dans les années à venir : considérant que l'offre actuelle d'habitat intermédiaire représente un peu plus de 2 000 logements dans la métropole nantaise, plus de 5 000 sont à produire d'ici 2030 soit près de 500 par an.

# CONCLUSIONS & ENJEUX

Répondre aux besoins en logements des seniors de demain et leur permettre de réaliser leurs parcours résidentiels jusqu'au grand âge nécessite de produire dès aujourd'hui des efforts significatifs en matière de développement d'une offre d'habitat avec services.

Pour y parvenir, il est nécessaire de concilier au moins quatre niveaux d'action :

- **Lever les freins qui pèsent sur la généralisation d'une telle offre** : les coûts pour les occupants sont élevés. Il est ainsi difficile de faire reposer le financement de cette offre uniquement sur les occupants via les mécanismes classiques de production de logements. Cette difficulté renvoie principalement au débat national sur le financement de la dépendance par la solidarité nationale. En l'absence de prise en charge d'un « 5<sup>ème</sup> risque » et sans perspective d'un développement massif des structures médico-sociales non médicalisées, les solutions sont à rechercher localement. Pour cela les collectivités doivent rester vigilantes sur l'optimisation du couple logements / services, par exemple en privilégiant des opérations atteignant une certaine taille critique et en veillant à limiter au maximum les coûts de charges foncières de ces opérations.
- **Prendre en compte des enjeux d'aménagement du territoire et d'accessibilité universelle** : l'autonomie des seniors dans leur logement doit s'étendre jusque dans son quartier et au reste de la ville. Dans le cadre de la préparation du 3<sup>ème</sup> grand débat métropolitain, l'Auran avait insisté sur ces paramètres, notamment en matière de mobilité et d'espaces publics. Ce dernier point ayant été prolongé par des diagnostics de quartiers du bien vieillir et la démarche « seniors friendly ».
- **Tenir compte des inégalités sociales** : tous les seniors sont loin de rouler sur l'or. Pour les plus modestes, la capacité à faire appel à des services permettant de prolonger leur autonomie est une équation difficile à résoudre. Le développement de l'habitat intermédiaire doit se faire en mobilisant tous les acteurs, notamment ceux à but non lucratif.
- **Accompagner et sensibiliser l'évolution des comportements des seniors** : si des mesures d'anticipation du vieillissement semblent se développer, elles restent encore assez tardives et demandent des efforts importants aux personnes concernées pour s'y retrouver dans toutes les solutions proposées. C'est pourquoi, il serait utile de mettre en place un service public d'accompagnement et de préparation au vieillissement. L'enjeu est bien ici de faciliter l'identification d'un service permettant de prodiguer à la fois conseils, accompagnements et soutien financier.

## Pour aller plus loin

- Synthèse de l'Auran #37 – Nantes Métropole ou comment vieillir en restant jeune
- Synthèse de l'Auran #44 – Dans la famille Mobile, je voudrais la grand-mère
- Synthèse de l'Auran #45 – Non, tous les seniors ne roulent pas sur l'or
- Étude Auran / Direction Habitat de Nantes Métropole – Les personnes âgées et leur logement sur Nantes Métropole : données de cadrage et projections – avril 2015
- Construire de l'habitat intermédiaire pour personnes âgées, Guide à l'attention des porteurs de projet, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Edition 2012
- PLH de Nantes Métropole 2019-2025
- Contributions de l'Auran pour le 3<sup>ème</sup> grand débat métropolitain sur la longévité :
  - Démographie : Plus de 2 700 seniors de plus chaque année dans la métropole nantaise
  - Mobilité : Le grand écart entre le tout voiture et la marche
  - Espaces publics : Pour des espaces « seniors friendly » qui profitent à tous

Pour aller plus loin

Dossier piloté par Hervé Patureau (Chef de projet) avec l'appui de l'équipe de l'Auran